
GSF SATURNE / Etablissement de Brumath

P.V. DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DU CSEE DU 13/06/2023

PRESENTS :

- | | |
|--------------------|---|
| • LAUTIER Laurent | Président |
| • SCHMITT Philippe | Délégué Syndical CFDT – Titulaire CFDT |
| • DHOMUN Suniduth | Délégué Syndical CGT – Titulaire CE CGT |
| • SCHMITT Nadia | Titulaire CFDT Secrétaire |
| • HERBER Anne | Titulaire CFDT |

ABSENTS EXCUSES :

- | | |
|-----------------------|--|
| • ELBANNAOUI L'Hassan | Titulaire CFDT |
| • HEIM Jean-Luc | Titulaire CFDT |
| • MISBAH Saïd | Titulaire CFTC |
| • LAHRACH Rachid | Délégué Syndical CFTC - Titulaire CFTC |
| • MIMAZ Yildiz | Titulaire CFDT |
| • WOLFF Sabine | Titulaire CFTC |

Début de la réunion : 16h

Information et consultation sur les possibilités et moyens de reclassement de Madame BRAUN Manuela

Mme BRAUN Manuela a été embauchée en contrat à durée indéterminée le 28/03/2020

Elle occupait en dernier lieu un poste d'agent de service sur le site *SOUFFLECO LECLERC* à SOUFFLENHEIM, une grande surface à hauteur de 65 heures mensuelles, comprenant les tâches suivantes :

- Nettoyage de surface de vente avec une auto laveuse ;
- Nettoyage tertiaire ;
- Nettoyage de sanitaire.

Mme BRAUN Manuela a été en arrêt maladie depuis le 02/02/2022.

Le 06/03/2023, Mme BRAUN a passé une visite médicale auprès de la Médecine du travail à l'issue de laquelle le Médecin du travail l'a déclaré inapte au poste d'agent de service qu'elle occupe sur le site *SOUFFLECO LECLERC à SOUFFLENHEIM*

- Présentation du poste de Mme BRAUN Manuela
- Présentation de l'avis du médecin du travail

Dans le cadre de son obligation de reclassement, la Direction a sollicité le Médecin du travail :

- Présentation du courrier adressé par GSF SATUNRE au médecin du travail pour l'interroger sur les aptitudes résiduelles de Mme BRAUN
- Présentation des réponses et précisions du Médecin du travail.

Parallèlement, la Direction a interrogé Mme BRAUN en vue de rechercher un reclassement sur un poste pouvant convenir à son état de santé ainsi qu'à ses souhaits de mobilité géographique.

Par courrier du 09/03/2023, Mme BRAUN a répondu à ce questionnaire.

- Présentation du questionnaire de reclassement.
- Présentation des réponses de Mme BRAUN au questionnaire de reclassement.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la Direction a procédé à une recherche de reclassement au sein des différentes sociétés du Groupe.

Il est rappelé les types de postes existant dans l'établissement, la société, le Groupe ainsi que leurs caractéristiques, leurs contraintes, etc. ...

- Présentation des recherches de reclassement au sein du groupe,
- Présentation des résultats aux recherches de reclassement.

Présentation de la recherche de reclassement réalisée :

- **Recherche de reclassement sur poste vacant (CDI CDD) au sein de l'établissement :**

Nous n'avons pu identifier aucun poste vacant pouvant correspondre aux capacités physiques résiduelles de Mme BRAUN Manuela

- **Recherche de reclassement sur poste occupé par permutation au sein de l'établissement :**

Il n'existe au sein de l'établissement aucun poste compatible avec l'état de santé du salarié actuellement occupé par un autre salarié pouvant lui être proposé.

- **Recherche reclassement au sein du groupe :**

Malheureusement, ni la société GSFSATURNE ni aucune société du Groupe GSF ne dispose d'un poste de travail vacant et/ou correspondant à ses aptitudes résiduelles susceptible de permettre son reclassement.

En conséquence, nous nous trouvons dans l'impossibilité de proposer un reclassement à Mme BRAUN Manuela.

En l'absence de possibilités de reclassement et d'aménagement de poste, le licenciement pour inaptitude et impossibilité de reclassement devra être envisagé, sur la base de :

- l'impossibilité de maintenir Mme BRAUN Manuela sur son poste de travail actuel ;
- l'impossibilité de procéder au reclassement de Mme BRAUN Manuela sur un poste de la filière exploitation tout comme sur un poste de la filière administrative ;
- l'impossibilité de procéder au reclassement de Mme BRAUN Manuela dans l'établissement, la société ou le groupe

Les observations et suggestions des membres du CSE sont recueillies sur les possibilités de reclassement

RAS

Réponses de M. Laurent LAUTIER, chef d'établissement :

RAS

Les membres du CSE prennent acte de l'impossibilité manifeste de proposer un reclassement à Mme BRAUN Manuela.

AVIS DES MEMBRES DU CSE SUR LES POSSIBILITES ET MOYENS DE RECLASSEMENT MME BRAUN MANUELA

Favorable	0 voix
Défavorable	0 voix
Sans avis	4 voix

Les membres du CSE n'émettent pas d'avis.

Fin de la réunion : 16h30

Le Secrétaire du CSE
Nadia SCHMITT



Le Président
Laurent LAUTIER



